

Exportation des chocolats suisses

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): - **(1922)**

Heft 26

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889633>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence officielle des C. F. F., rue Lafayette, Paris.

Rectification : L'horaire des relations entre Paris et la Suisse, paru dans notre numéro de mai, doit être modifié comme suit :

P.-L.-M. : Le premier train du matin arrivant à Genève à 23 h. 29, part de Paris à 7 h. et non pas à 7 h. 10.

Les trains suivants ne comportent que des voitures de 1^{re} et 2^e classe :

Genève	dép.	10 h. 50
Paris	arr.	22 h. 20
Paris	dép.	11 h. 50
Lausanne	arr.	22 h. 55

Le Simplon-Orient Express quitte Lausanne à 21 h. 10 et arrive à Paris à 6 h. 35 (sur notre horaire de mai les chiffres ont été invertis).

Nos lecteurs voudront bien apporter les rectifications nécessaires.

LES AMÉLIORATIONS POSTALES ENTRE LYON ET LA SUISSE

Notre section de Lyon nous communique :

Par suite des modifications d'horaires du 1^{er} juin 1922, un express Lyon-Genève, n° 667, partira de notre ville à 19 h. 50 ; il remplacera le train 667, de 17 heures. Nous bénéficierons d'un délai supplémentaire à destination de la Suisse de 2 h. 50. Ce courrier profitera d'un train partant de Genève à 0 h. 30 sur Zürich. De cette dernière ville, des correspondances très rapides rayonneront sur toute la Suisse. Dans bien des cas, les courriers partant de Lyon n'arrivaient que le surlendemain à destination ; la nouvelle organisation permettra au courrier de Lyon d'être distribué le lendemain comme avant-guerre.

EXPORTATION DES CHOCOLATS SUISSES

Certains journaux français ayant, paraît-il, publié que les fabriques suisses de chocolat ferment leurs portes pour s'établir en Allemagne et que le chocolat qui sera dorénavant vendu en France proviendra directement de ce pays, la Chambre syndicale des fabricants suisses de chocolat se trouve dans l'obligation de protester contre de pareilles allégations, car aucune fabrique suisse de chocolat ne ferme ses portes pour aller s'établir en Allemagne. Il ne sera créé dans ce pays que des succursales permettant de vendre du chocolat suisse dont l'importation est actuellement interdite.

UNION SUISSE DES PAYSANS

L'Union Suisse des Paysans vient de célébrer solennellement le 25^e anniversaire de sa fondation. Le « Journal de Genève » écrit à ce propos :

C'est le lundi 7 juin 1897, lendemain de la Pentecôte, que, dans la salle du Grand Conseil de Berne, se réunissait l'assemblée de délégués qui constitua l'Union. La période précédente avait été dans tous les pays d'ancienne civilisation une période de longue et grave crise qui faillit conduire l'agriculture à sa ruine. Dans la plupart des Etats de l'Europe, les gouvernements instituèrent des enquêtes sur les causes de cette crise et les moyens d'y remédier. Cette cause, on la dénonça dans la concurrence des produits venus d'Amérique, la baisse des prix qu'elle avait amenée, le ralentissement de la production agricole. C'est alors que se créèrent la Société des agriculteurs suisses, la Ligue Paysanne, et enfin l'Union suisse des Paysans, dont l'action sur la vie agricole et économique de notre pays a été considérable et bienfaisante.

Le 1^{er} juillet 1898, sous la direction de M. le Dr Ernest Laur, le Secrétariat suisse des Paysans commençait sa féconde activité. En 1900, étaient instituées les recherches méthodiques sur la rentabilité de l'agriculture ; en 1901, se fondait le *Paysan Suisse*, publié en allemand, en français, et, dès 1920, en italien, et dont le tirage, de 67.800 exemplaires au début, atteint maintenant 182.000. En 1908, était créé l'Office de renseignements pour les prix ; en 1909, le Secrétariat était chargé de fournir à l'Institut international d'agriculture les renseignements pour la Suisse, en 1911 était créée la *Revue suisse des Marchés agricoles*, qui se tire à 43.000 exemplaires ; en 1913, l'Office d'estimation pour l'évaluation des propriétés, des dommages, etc. ; en 1914, l'Office d'informations pour l'assurance maladie et accidents ; en 1915 était construit, à Brugg, un immeuble spécialement destiné à loger certaines institutions de l'Union ; en 1916, se fondait l'Office de constructions agricoles ; en 1919, un office conseil pour les machines agricoles et un service d'entremise pour les achats et les ventes de propriétés agricoles. C'est sur l'initiative de l'Union suisse des Paysans qu'a été fondée, en 1921, la « Caisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans ».

L'Union, qui, en 1918, groupait 74.227 membres, en compte maintenant 365.000. Le subside fédéral qui lui est alloué a passé de 18.000 à 35.000 francs.